



du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 22 janvier 2020

Date d'affichage du compte rendu :**Question n° : 5**

Modification du tableau des effectifs : création de postes pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE		X	G. Bécel
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL		X	
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY	X		
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	S. Hardy
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Philippe Rocher

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Patrick LAHAYE

Suite à la demande de Mme Lamarre, trésorière générale, qui demande une délibération indiquant le nombre d'emploi non permanent maximum pour tous les postes d'accroissement temporaire d'activité, la délibération n°15 du 19 juin 2018 avait acté la création de trois emplois non permanents pour un accroissement temporaire :

- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint technique
- 1 adjoint d'animation

Afin d'accompagner le transfert de la compétence jeunesse vers la communauté de communes en créant un espace jeune 11-17 ans, il convient d'ajouter un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité supplémentaire sur un poste d'adjoint d'animation.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **accepte** la création du poste mentionné ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 035-213500317-20200128-2020_CM1_DEL5-DE